



## PROPOSITION D'INTERVENTION N° 25-03265

**Module GPEEC renforcé**

**CA ROISSY PAYS DE FRANCE**

## I. PREAMBULE

La mission relative au module GPEEC renforcé consiste à apporter une aide et un appui aux collectivités qui souhaitent engager la mise en place d'une démarche GPEEC.

Ce module permet aux collectivités de disposer de cartographies des aptitudes et compétences, d'anticipation des mouvements de personnels liés aux départs en retraite, de prévision des risques d'usures professionnelles dans le but de mettre en lumière les perspectives de mobilité interne des agents.

A l'issue de la saisie, le module GPEEC permet de disposer de trois types d'analyse (une analyse « collectivité » déclinable par service ou direction, une analyse « agent » sur les aires de mobilité de chaque agent, une analyse « métier » pour anticiper l'usure professionnelle).

Dans le cadre du module renforcé, le CIG accompagne également la collectivité à interpréter la cartographie du module GPEEC, visant à la mise en place d'actions en exploitant les résultats obtenus.

L'accompagnement est précisé selon le cadre défini dans le présent document, en concertation avec l'autorité territoriale et son équipe dirigeante.

*Une collaboration étroite entre le CIG et les dirigeants locaux est nécessaire pour réfléchir aux actions à engager sur la base de cet accompagnement ; mais les décisions à prendre relèvent uniquement de la volonté de l'autorité territoriale et des élus.*

## II. LA DEMANDE DE LA COLLECTIVITE

### ELEMENTS DE CONTEXTE

#### Constats :

La collectivité souhaite disposer d'un accès au module GPEEC et aux tableaux de bord dynamiques associés et bénéficier d'un accompagnement renforcé pour définir son référentiel de compétences et de savoirs transverses afin d'exploiter au mieux les résultats issus de ce module.

L'exploitation des données de ce module GPEEC pourra amener, selon les besoins identifiés et uniquement sur demande de la collectivité (avenant à la convention) des missions complémentaires de :

- Diagnostic organisationnel
- Diagnostic et plan de prévention des Risques Psycho-Sociaux
- Mise en place d'une démarche de Qualité de Vie et des Conditions de travail
- Accompagnement au changement
- Bilans professionnels
- Aide au recrutement (définition du poste à pourvoir, pré-sélection des candidats)
- Analyse thématique RH (ex : temps de travail...)
- Elaboration d'outils opérationnels RH (fiches de poste, Lignes Directrice de Gestion, Plan d'action triennal en faveur de l'égalité professionnelle femmes/hommes...)
- Accompagnement à la transition vers la retraite
- Sensibilisation sur l'usure professionnelle
- Animation de groupe de travail

La proposition d'un avenant sur l'une de ces actions par le CORH du CIG se fera en fonction des résultats obtenus par l'analyse GPEEC et en fonction des ressources internes de la collectivité.

### III. L'INTERVENTION DU CIG GRANDE COURONNE

#### DESCRIPTION DES PRESTATIONS ATTENDUES

Au regard des premiers éléments de constat et des informations complémentaires fournies par la collectivité, l'intervention portera sur les aspects suivants :

- Aide au pré-remplissage du module GPEEC :
  - Transmission par la collectivité de son organigramme sous un format de fichier précisé par le CIG
  - Transmission par la collectivité de la liste des agents sous un format de fichier précisé par le CIG comprenant les champs suivants : Nom, Prénom, Date de naissance, Service, Métier
  - Traitement et import des fichiers au sein du module GPEEC par le CIG
- Activation et accompagnement à la personnalisation du paramétrage de la cartographie des compétences/aptitudes
- Activation de la possibilité d'effectuer des analyses « agents » et « métiers » pour la collectivité
- Transmission par le CIG de l'analyse collectivité
- Accompagnement dans l'interprétation de ces analyses et dans le conseil des actions à mettre en place
- Mise à disposition de l'application de datavisualisation Qlik (licence Analyser)

## IV. LES MODALITES PRATIQUES

### PLANNING D'INTERVENTION

Février-Mars	Avril 2025	Mai-Juin 2025	Juin-Septembre 2025
Analyse de la demande	Recueil et traitement des données	Activation du module GPEEC	Transmission de l'analyse collectivité
<p><b>1<sup>er</sup> contact</b></p> <p>Envoi de la <b>proposition d'intervention et de la convention</b></p> <p><b>Signature</b> de la proposition et de la convention</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Transmission par la collectivité de l'organigramme de la collectivité sous un format de fichier précisé par le CIG.</li> <li>• Transmission par la collectivité de la liste des agents sous un format de fichier précisé par le CIG</li> <li>• Traitement et import des fichiers au sein du module GPEEC par le CIG</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activation du module GPEEC</li> <li>• Envoi paramétrage de base sur la cartographie des compétences et aptitudes</li> <li>• Activation de la possibilité d'effectuer des analyses « agents » et « métiers » pour la collectivité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• A la suite des compléments de saisie effectués par la collectivité, le CIG fournira à la collectivité l'analyse globale GPEEC (déclinable par direction/service)</li> <li>• Mise à disposition de l'application Qlik</li> <li>• Mise à disposition du Plan employabilité</li> <li>• Sur avenant, mission(s) complémentaire(s)</li> </ul>

#### A noter :

Le respect du calendrier d'intervention proposé dans ce tableau dépend de la réception des documents contractuels, de la disponibilité et du rythme de travail des différents acteurs engagés dans l'étude ; un retard au niveau d'une étape peut donc entraîner un décalage du calendrier.

Pour garantir le déroulement de l'intervention, la collectivité est chargée de :

- Désigner un interlocuteur référent au sein de la collectivité : il sera chargé du contrôle et de l'envoi des données, et plus globalement, du suivi de la mission.

## V. PROPOSITION FINANCIERE

Le coût de l'accompagnement pour la collectivité est déterminé sur la base des tarifs fixés par la délibération du Conseil d'Administration en vigueur, et établi à partir des critères suivants :

Affiliation au Centre de Gestion :	Affiliée volontaire
------------------------------------	------------------------

**Soit tarif horaire : 90 euros**

Prestations	Temps de travail estimé	Enveloppe budgétaire
<b>Mise en service du module GPEEC avec liaison aux métiers et transmission du référentiel générique des compétences et savoirs</b>	<b>5h à 10h</b>	<b>450€ à 900€</b>
<b>Accompagnement à l'interprétation puis à l'exploitation personnalisée du module GPEEC (option renforcée)</b>	<b>De 25h à 50 h</b>	<b>De 2 250 € à 4 500 €</b>
<i>Accompagnement pour des nouveaux agents à l'utilisation du module GPEEC (Option 1)</i>	<i>De 2 h à 5h</i>	<i>De 180 € à 450 €</i>
<i>Accompagnement à la réalisation d'études et au développement des tableaux de bord (Option 2)</i>	<i>De 2h à 10h</i>	<i>De 180 € à 900 €</i>
<i>Plan employabilité (Rédaction) (Option 3)</i>	<i>De 2h à 5h</i>	<i>De 180 € à 450 €</i>
<i>Licence Qlik Analyser (Option 4)</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>300 €/an</i>

L'évaluation se présente sous la forme d'une fourchette dans la mesure où il n'est pas possible de prévoir exactement le temps de travail nécessaire à l'accompagnement.

La présente proposition d'intervention a une durée de validité de 6 mois à compter de la date d'envoi.

A .....

Le ...../...../.....

Bon pour accord

Le Président